



DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 12 JUIN 2023 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **VILLENEUVE D'ASCQ (59)** à :

AKÇALI Mélissa
DELMOTTE DEROUS Ophélie
CARIDROIT Margaux
DELATTE Justine
DEVOS Louise avec Félicitations du Jury
DHONT Justine
LEONARDCZYK Romain avec Félicitations du Jury
NORMAND LAGAE Anaïk
DUBOIS Delphine
FRANQUET Valentine
GUEGUEN Coraline avec Félicitations du Jury

Fait à Paris, le 12 juin 2023
le président du jury,

Philippe DENRY

Décision à titre purement informatif.

Seul le diplôme signé par le président du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.

Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.